



14

**Challenge du
meilleur club
amateur de
jeunes**



CHALLENGE DU MEILLEUR CLUB AMATEUR DE JEUNES

SAISON 2006 - 2007

Article 1

Un classement des clubs à statut amateur ayant réussi les meilleures performances au niveau national est établi chaque saison.

Le club classé premier reçoit un objet d'art dont il aura la garde pendant une année.

Cet objet d'art est la propriété de la Fédération et devra être retourné au siège de la Fédération par les soins du club tenant et à ses frais et risques avant le dixième jour précédant la date de remise de la saison suivante.

La Fédération fera graver chaque année, sur le socle de cet objet, les noms des clubs lauréats à qui une réplique sera remise à titre définitif.

Article 2

Les critères retenus en vue de la cotation des performances s'appliquent aux épreuves ci- après :

- 1) Championnat National des **16 ans** (Challenge *Paul Nicolas*)
- 2) Championnat National des **18 ans**
- 3) Coupe **GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE** (18 ans)
- 4) Sélections Nationales
- 5) Coupe Nationale des **14 ans**
- 6) Classement des Centres de Formation
- 7) Rapport Educateurs brevetés d'Etat / licenciés
- 8) Licenciées féminines
- 9) Jeunes Arbitres

Article 3

La cotation afférente à chacune des épreuves susvisées est la suivante :

AU TITRE DU CHAMPIONNAT NATIONAL DES 16 ANS (2028 ou 2038 points)

Phase préliminaire : 1558 points

Club Classé	Points
2 ^e	40
3 ^e	35
4 ^e	30
5 ^e	28
6 ^e	26
7 ^e	24
8 ^e	22
9 ^e	20
10 ^e	18
11 ^e	16
12 ^e	14

Phase finale : 470 points

- a) club battu en 1/4 finale : 50 points
- b) club battu en 1/2 finale : 60 points
- c) finale :
 - finaliste : 70 points
 - vainqueur : 80 points

Phase finale : 480 points

- a) poule 1/2 finales :
 - 4^e : 50 points
 - 3^e : 55 points
 - 2^e : 60 points
- b) Finale :
 - finaliste : 70 points
 - vainqueur : 80 points

AU TITRE DU CHAMPIONNAT NATIONAL DES 18 ANS (1742 ou 1747 points)

Phase préliminaire : 1472 points

Club Classé	Points
2 ^e	40
3 ^e	35
4 ^e	30
5 ^e	28
6 ^e	26
7 ^e	24
8 ^e	22
9 ^e	20
10 ^e	18
11 ^e	16
12 ^e	14

Phase finale : 270 points

a) club battu en 1/2 finale : 60 points

c) Finale :

- finaliste : 70 points

- vainqueur : 80 points

Phase finale : 275 points

a) poule finale :

4^e : 60 points

3^e : 65 points

2^e : 70 points

1^{er} : 80 points

AU TITRE DE LA COUPE GAMBARELLA CREDIT AGRICOLE (4430 points)

(À compter de la compétition propre)

Phase préliminaire

a) club battu au tour 1 Fédéral	15 points
b) club battu en 1/64 ^e de Finale	20 points
c) club battu en 1/32 ^e de Finale	25 points
d) club battu en 1/16 ^e de Finale	30 points
e) club battu en 1/8 ^e de Finale	40 points
f) club battu en 1/4 de Finale	50 points
g) club battu en 1/2 Finales	60 points
h) Finale :	
- Finaliste	70 points
- Vainqueur	80 points

En cas de qualification obtenue sur un club hiérarchiquement supérieur, attribution de 3 points par niveau d'écart entre les deux clubs.

Exemple : un club de niveau 3 vainqueur d'un club de niveau 1 reçoit 6 points au titre de ce critère.

AU TITRE DES SÉLECTIONS NATIONALES *

* Arrêtées au 30 juin

. RENCONTRES OFFICIELLES (UEFA et FIFA)

- a) Moins de 17 ans** 1 point par joueur sélectionné et par match (préliminaire)
4 points par joueur sélectionné pour le tournoi final
- b) Moins de 19 ans** 2 points par joueur sélectionné et par match (préliminaire)
6 points par joueur sélectionné pour le tournoi final
- c) Moins de 18 ans** 5 points par joueur sélectionné pour le tournoi final

. RENCONTRES AMICALES 1 point par joueur sélectionné et par match

Le cumul de points par club est plafonné à **60**.

AU TITRE DE LA COUPE NATIONALE DES 14 ANS (1760 points)

- . **5 points** par joueur sélectionné pour la phase préliminaire disputée sous forme de tournoi, avec un maximum de 25 points par club.

AU TITRE DU CLASSEMENT DES CENTRES DE FORMATION

100 points sont attribués au centre classé 1^{er}, 97 points au 2nd, et ainsi de suite à raison de 3 points en moins par place suivante.

Au titre du Rapport Educateurs Brevetés d'Etat/Licenciés

Chiffres arrêtés au 31 décembre de la saison en cours : nombre des éducateurs brevetés d'Etat sous contrat et nombre total de joueurs licenciés au club. Six paliers seront établis dans l'ordre décroissant, entre le plus grand et le plus petit coefficient.

Les points sont ainsi attribués :

1 ^{er} palier :	60 points
2 ^e palier :	50 points
3 ^e palier :	40 points
4 ^e palier :	30 points

5 ^e palier :	20 points
6 ^e palier :	10 points

AU TITRE DES LICENCIÉES FÉMININES

Chiffre arrêté au 31 décembre de la saison en cours : nombre de joueuses licenciées au club. Quatre paliers seront établis, dans l'ordre décroissant entre le plus grand et le plus petit nombre.

Les points seront ainsi attribués :

1 ^{er} palier :	40 points
2 ^e palier :	30 points
3 ^e palier :	20 points
4 ^e palier :	10 points
0 licenciée :	0 point

AU TITRE DES JEUNES ARBITRES

5 points sont attribués à chaque jeune arbitre, enregistré au 31 décembre de la saison en cours, avec un maximum de 20 points par club.

Article 4

Le classement des clubs est effectué dans l'ordre décroissant du nombre total des points obtenus.

Article 5

En cas d'ex-aequo, les clubs sont départagés en donnant successivement l'avantage au club :

- Ayant le plus grand Nombre de points cumulés dans les Championnats Nationaux des 18 et des 16 ans
- Ayant le plus grand nombre de licenciés jeunes, (catégories 18 ans à Débutants inclus et de 16 ans F à Débutantes incluses),
- Le plus ancien affilié.

Article 6

Une récompense est offerte au club lauréat par le Conseil Fédéral sur proposition du Département Jeunes..